Silène
17, Rue Pierre Mendès France - 44602 - ST-NAZAIRE

RECU EN PREFECTURE
le 23 juin 2026
VIA DOTELEC - FAST Actes
044-442120369-20260618-D00352410-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°003524

BUREAU DE SILENE EN DATE DU JEUDI 18 JUIN 2026

Délibération n°	BOISEO - SAINT-NAZAIRE - CESSION D'UNE PARCELLE EN NATURE DE VOIRIE
19	

L'An deux mille vingt six, le dix-huit juin, à 16 heures, s'est réuni le Bureau, en salle la Vigie, au siège de Silène, 17 rue Mendès France à Saint-Nazaire, sous la présidence de Mme Céline GIRARD-RAFFIN, .

ADMINISTRATEURS PRESENTS :

M. Alain LE PAPE, Mme Dominique TRIGODET, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. PATRICK LAMOOT, M. Jean-Michel CRAND

POUVOIRS :

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Mme Ghislaine OLLIVAUD-HERVOCHE

ASSISTAIENT A LA REUNION :

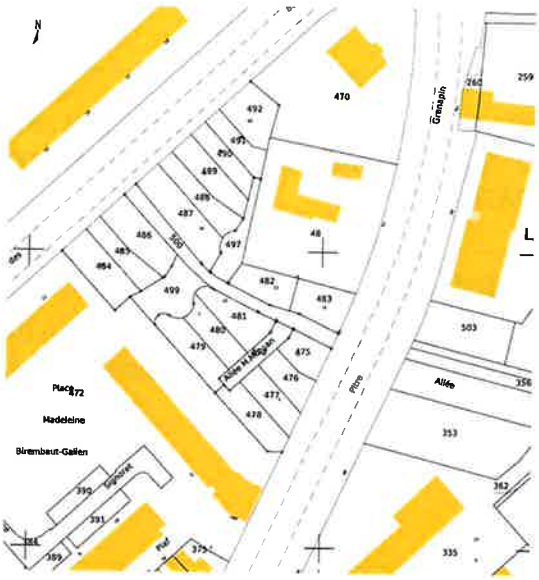
Madame Sandrine WILLIAMSON, Directrice Générale,
Madame Carole VILBOUX, Secrétaire Générale
Monsieur Franck GOURDEL, Directeur de l'Offre Nouvelle,
Monsieur Jean HOUSSET, Directeur de la Valorisation du Patrimoine,

La SCCV BOISEO dispose de deux gérants : SILENE et le CISN.

Dans le cadre d'une convention de partage de missions établie entre les deux structures, pour la gestion et la commercialisation, SILENE est l'intervenant pour le compte de la SCCV BOISEO pour les sujets afférents au foncier.

Suite à l'aménagement par la SCCV BOISEO du lotissement situé Allée Sarah Bernhardt, la voirie et les espaces communs se composent des parcelles cadastrales suivantes :

- DK 497
- DK498
- DK499
- DK500



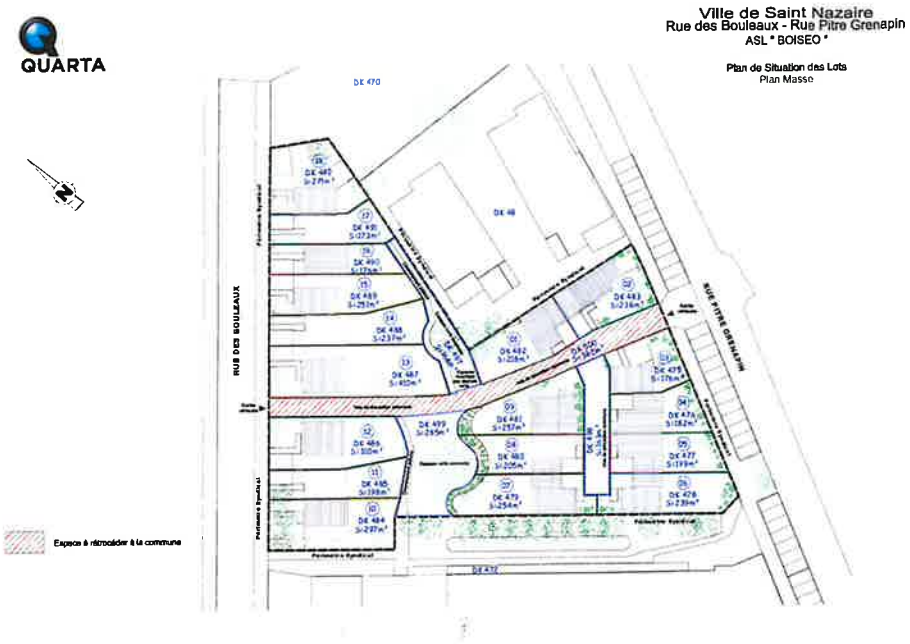
Dans le cadre du suivi du dossier de rétrocession des voiries et espaces communs, a été actée que la rétrocession des espaces communs de la SCCV BOISEO à l'ASL à l'euro symbolique sera réalisée concomitamment à la rétrocession de la voie de circulation commune à l'euro symbolique à la ville de SAINT-NAZAIRE.

A noter qu'un débord de construction sur la parcelle DK497 a récemment été constaté concernant la construction édifiée sur la parcelle voisine DK48 appartenant à la société CDC HABITAT (voir plan de division ci-joints) et qu'il convient également de régulariser.

Le schéma de la signature simultanée des actes sera donc le suivant :

- Cession par la SCCV BOISEO à l'ASL des parcelles représentant les espaces communs cadastrées : DK 522 (ex DK 497), 498 et 499
- Cession par la SCCV BOISEO à la Société CDC HABITAT de la parcelle DK 521 issue de la DK 497 (suite constatation du débord de construction de la parcelle DK48
- Cession par la SCCV BOISEO à la Ville de la parcelle représentant la voie de circulation commune cadastrée : DK 500

Selon le plan périmétral de l'ASL, la voie de circulation commune, représente l'espace à rétrocéder à la commune :



La ville a été sollicitée pour se voir transférer, la propriété de la parcelle cadastrée section DK n°500 pour une surface de 382 m² irriguant le lotissement et reliant la rue des Bouleaux à la rue Pitre-Grenapin. Cette cession, à l'euro symbolique a été acceptée par la SCCV BOISEO et par la ville de Saint-Nazaire. Elle sera authentifiée par un acte en la forme notariée dont l'ensemble des frais sera pris en charge par la ville de Saint-Nazaire

L'acquisition à l'euro symbolique des espaces communs formés par les parcelles cadastrées DK 522 (ex DK 497), 498 et 499 a été proposée et acceptée par la SCCV BOISEO et par l'ASL. Elle sera authentifiée par un acte en la forme notariée dont l'ensemble des frais sera pris en charge par l'ASL.

L'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle constituant le débord de construction formé par la parcelle cadastrée DK 521 a été proposée et acceptée par la SCCV BOISEO et par la société CDC HABITAT.

Une précision est à noter : le réseau de chaleur abandonné situé sous la voirie concernée (DK n°500) et indiqué en rouge sur le plan ci-dessous n'est pas repris par la Ville. Silène restera alors propriétaire de ce réseau inactif :



En conséquence, il est demandé aux administrateurs de bien vouloir :

- Approuver la cession à l'euro symbolique par la SCCV BOISEO, des parcelles DK 522 (ex DK 497), 498 et 499 au profit de l'ASL ;
- Approuver la cession à l'euro symbolique par la SCCV BOISEO, de la nouvelle parcelle DK 521
- Approuver la cession à l'euro symbolique par la SCCV BOISEO de la parcelle cadastrée section DK n°500 au profit de la ville de Saint-Nazaire ;

- Autoriser la Directrice Générale, dans le cadre de son mandat d'action au nom et pour le compte de la SCCV, à signer l'acte notarié et tout autre document relatif à ces cession (conventions ou accessoires).

SEANCE DU BUREAU :
Délibération adoptée à l'unanimité.

Ont signé : Tous les Membres présents

Copie RENDUE EXECUTOIRE
Loi du 2 mars 1982

Pour copie conforme,
La Directrice Générale de Silène,
S. WILLIAMSON

